



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 17 Décembre 2024

Le Mardi 17 Décembre 2024, le conseil municipal de Fouilloy, convoqué le 11 Décembre 2024, pour traiter l'ordre du jour ci-dessous, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Mr Yves DUCROCQ, Maire de Fouilloy.

Etaient présents : Mesdames CAPON Martine, NOIRET Isabelle, LEGRAND Isabelle, LECOCQ Catherine, SAUVAL Christèle, CAPLAIN Jessica

Messieurs DUCROCQ Yves, BAILLET Ludovic, SMERDA Stéphane, GRIMAL Dominique, BOCQUET Philippe

Etaient excusés :

M SAGEZ Yves donne pouvoir à M BAILLET Ludovic

Mme DEFRUIT Claudie donne pouvoir à M GRIMAL Dominique

Mme DESCOUTURES Sonia donne pouvoir à Mme NOIRET Isabelle

M PICARD Sylvestre donne pouvoir à Mme CAPON Martine

M RONDOT Serge donne pouvoir à M BOCQUET Philippe

M DÉTRÉ François-Xavier donne pouvoir à M SMERDA Stéphane

Étaient absents :

M RICARD Rémy

Mme DEVAUX Katia

Mr Yves DUCROCQ ouvre la séance à 19h00

Ordre du jour abordé :

1	Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal du 14-11-2024	1
2	Nomination d'un secrétaire de séance.	2
3	Approbation du Rapport annuel sur le prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable 2023 de la Communauté de Communes du Val de Somme	2
4	Création d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité (écoles)	4
5	Questions diverses	7

1. Approbation du PV du dernier Conseil Municipal en date du 14 novembre 2024 :

M. le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la réunion de Conseil du 14 novembre 2024.

M Grimal rapporte les remarques de Mme Defruit :

- Au point n°11 : « Approbation du Rapport 2023 du Président de la CCVS concernant l'assainissement collectif : Mme Defruit fait une remarque au sujet des observations de la police de l'eau sur la non-conformité de certaines stations d'épuration. Monsieur le maire va se renseigner auprès de la communauté de communes et transmettra leur réponse ».

- En question diverses : « Pour le camion, Madame Defruit indique que des riverains de la place de la République lui ont demandé de signaler la présence d'un gros camion en stationnement interdit sur la place et que lorsque le chauffeur démarre son camion tôt le matin et cela fait beaucoup de bruit. Ces riverains demandent à monsieur le maire d'intervenir ».

Résultat à main levée :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire le signe le PV.

**Arrondissement d'Amiens**

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY**2. Nomination d'un secrétaire de séance :**

M. le Maire propose que Monsieur Bocquet Philippe soit nommé secrétaire de séance.

Résultat à main levée :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M Bocquet Philippe est désigné secrétaire de séance

3. Approbation du Rapport annuel sur le prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable 2023 de la Communauté de Communes du Val de Somme

Monsieur le Maire donne la parole à M Baillet Ludovic :

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur le rapport annuel sur les prix et la qualité des services de l'eau 2023 de SUEZ, le 21 novembre 2024.

Ce rapport doit être présenté au conseil municipal des communes adhérentes avant le 31/12/2024.

- Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le rapport 2023.

Résultat à main levée :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

4. Création d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire informe le conseil :

Le contrat PEC ATSEM ne pourra pas être reconduit en 2025. Afin d'assurer la continuité du service en école maternelle et à l'ALSH, la commune souhaite avoir recours à un contrat d'accroissement temporaire d'activité, les tâches allouées à l'agent recruté ne pouvant être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi non permanent sur le grade ATSEM dont la durée hebdomadaire de service est à temps non complet (30 h).

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 7 mois.

Le candidat retenu devra justifier d'un niveau scolaire ou d'une expérience professionnelle leur permettant d'exercer les fonctions dévolues à l'emploi.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025, section de fonctionnement.



Madame Legrand demande si l'on a déjà reçu des CV pour ce poste, Madame Capon répond qu'il s'agit d'une fin de contrat d'un employé que l'on a déjà et qui est remplacé par le contrat d'accroissement.

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette délibération

Résultat à main levée :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

5. Questions diverses

- M Grimal fait remarquer qu'il n'y a plus d'éclairage public devant Intermarché.

M Baillet répond qu'une demande d'intervention sera faite auprès du « Territoire Energie Somme » via la plateforme de déclarations d'incident.

- Mme Legrand demande si l'on connaît la date de la démolition du silo.

Monsieur le Maire répond que cette démolition aura lieu au courant du 1^{er} trimestre 2025.

Mme Legrand demande si les anciens bâtiments Gammvert sont concernés.

M Baillet informe que tous les bâtiments seront détruits, même l'ancienne ferme.

Mme Legrand demande si une réunion publique sera prévue.

M Baillet ne le pense pas.

La séance est clôturée à 19h35

Le Maire, Yves DUCROCQ

le secrétaire de séance, M Bocquet Philippe



